



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 17 janvier 2024



Rénovation du boulevard : le programme général adopté

RÉNOVATION DU BOULEVARD : LE PROGRAMME GÉNÉRAL ADOPTÉ

Pour le réaménagement du Boulevard Croix-Rousse (entre la place Croix-Rousse et la rue de la Tourette), au côté de la Métropole qui porte le projet, la Ville s'engage à hauteur de 1,9 millions d'euros pour la végétalisation, l'éclairage public, l'installation des prises électriques pour les marchés forains.

Présentation du rapport sur « le lancement de l'opération « *Boulevard de la Croix-Rousse - Requalification 1^{ère} phase* » - Approbation du programme et du principe de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville », par Élodie Trias, Adjointe à la voirie et aux mobilités, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 17 janvier 2024.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 17 janvier 2024](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 13 mars 2024, à 18h30.
En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

ÉLODIE TRIAS, rapporteur :

« Cette délibération concerne la première phase de la requalification du boulevard de la Croix-Rousse, projet inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Il s'agit de l'approbation du programme et du principe de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville.

Le boulevard de la Croix-Rousse est une artère importante du quartier de la Croix-Rousse, un lieu très animé avec son emblématique marché six jours sur sept, ainsi que la vogue démarrant à l'automne et avec sa longue promenade sur un profil de 36 mètres avec de larges trottoirs densément plantés.

Depuis de nombreuses années, le boulevard se dégrade. Effectivement, les usages sont nombreux. Il y a le dépérissement progressif des arbres historiques et l'absence de remplacement de ces arbres, les dégradations des trottoirs et le vieillissement des réseaux d'électricité, de gaz et d'assainissement. Des travaux de réaménagement sont donc nécessaires prioritairement sur la partie centrale du boulevard. Le périmètre de l'opération s'étend donc sur le boulevard, entre la place de la Croix-Rousse et la rue Denfert-Rochereau, soit sur 680 mètres environ.

L'objectif général du projet est de recréer sur le boulevard un lieu de promenade sécurisé, confortable et densément végétalisé. Il s'agit de préserver le caractère patrimonial du boulevard. Un caractère patrimonial qui se révèle aussi bien dans la structure du boulevard — générosité des espaces piétons et la trame arborée — que dans les usages qui s'y développent, notamment les marchés et la vogue.

Pour cela, il convient également d'améliorer les occupations des marchés avec de nouvelles installations électriques pour les marchés qui font partie intégrante de l'identité du boulevard, et également de renforcer le caractère de zone apaisée pour favoriser la cohabitation de tous les usagers — piétons, cyclistes, véhicules, transports en commun, marchés alimentaires et manufacturés, vogues, terrasses et commerces — qui se côtoient sur l'espace public quasiment quotidiennement.

Une concertation a donc été menée par la Métropole. Elle s'est déroulée du 7 novembre au 23 décembre 2022 et les éléments saillants issus du bilan de la concertation sont venus alimenter le programme d'aménagement.

Tout d'abord, la replantation des arbres. Il est acté que la replantation d'arbres en double quinconce, selon le plan historique, est un invariant du programme et constitue un élément structurant de référence à l'échelle de l'ensemble du boulevard de la Croix-Rousse. Il convient donc de réformer ce double alignement d'arbres qui se délitaient au cours du temps et également de végétaliser, en accompagnement

de la replantation, en apportant une strate végétale complémentaire sur les trottoirs, tout en conciliant les usages qui s'y déroulent.

Ensuite, les piétons. Le confort piéton est à améliorer via des plateaux, des trottoirs filants et un dégagement des espaces. C'est-à-dire qu'il faut repenser les traversées piétonnes nord/sud et ouest/est, améliorer l'accès aux pieds d'immeubles et aux arrêts de bus en temps de marchés et de vogues.

Aussi, le marché forain et la vogue. Les nouvelles bornes électriques intégrées dans le mobilier permettront davantage de confort pour l'implantation des forains. Leurs implantations seront adaptées afin de répondre à la mise en place d'une seule rangée foraine par trottoir et puis au plan de replantation des arbres. Les forains seront maintenus en phase travaux et également phase définitive.

Pour finir, les vélos. À l'issue de la concertation, deux scénarios proposés présentent tous les deux des éléments intéressants. Des études seront menées sur ces deux scénarios d'insertion cyclable proposés à la concertation en étude préliminaire de maîtrise d'œuvre, afin d'entériner un choix de scénario. La sécurité des piétons et des cyclistes est effectivement à retrouver en dissociant les cyclistes des autres flux.

Suite à la concertation préalable, une enquête de mobilité de la clientèle du marché de la Croix-Rousse a été également effectuée fin janvier 2023. Quelques éléments sur le calendrier du projet. Les travaux préparatoires sur les réseaux Enedis, GRDF, l'eau et l'assainissement ont commencé ce lundi 15 janvier. Ces travaux vont durer près de deux ans. Ces travaux sont plus que nécessaires vu la vétusté des réseaux. C'est après ces travaux de réseaux que le réaménagement du boulevard en tant que tel va commencer, début 2026 et durer jusqu'à 2028. La Métropole va très prochainement déployer une communication pour informer les habitants et les commerçants de ces travaux du début du projet. Une rencontre a déjà eu lieu, le 11 janvier, avec les forains des marchés alimentaires et manufacturés, pour les informer sur le phasage des travaux de réseaux.

Le projet de requalification du boulevard relève de compétences de plusieurs maîtres d'ouvrage entre la Métropole et la Ville de Lyon. Compte tenu de leur imbrication, il est donc proposé dans les délibérations que cette opération soit réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération. L'estimation financière prévisionnelle des travaux est de 8 707 000 € TTC. L'enveloppe financière prévisionnelle estimée pour la première phase opérationnelle est de 3 millions d'euros. Afin d'engager le projet, il est proposé de réserver une enveloppe prévisionnelle de 1 900 000 € affectés aux études et à une première phase de réalisation sur les compétences Ville de Lyon. Le programme de travaux correspondant à ces domaines de compétences et leur montant seront définis précisément suite à l'engagement des prestations

de maîtrise d'œuvre. Ils feront l'objet d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage qui sera approuvée lors d'une délibération ultérieure.

Je vous propose donc d'approuver le programme général de la requalification du boulevard et de cette première phase, ainsi que le principe d'un transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole pour les études et travaux relevant des champs de compétence de la Ville.

David KIMELFELD, conseiller du 4^{ème} arrondissement :

Merci, Monsieur le Maire. En fait, vous avez répondu, Madame Trias. J'avais une question sur le planning et on a bien compris — vous me direz si j'ai mal compris — que d'ici la fin du mandat, en réalité, il n'y a pas vraiment la requalification. On est sur des travaux préparatoires des réseaux d'ici début 2026, alors peut-être avec quelques travaux de requalification à la fin, fin, fin du mandat. C'est ça, en fait le planning en quelque sorte, que vous nous avez indiqué.

Élodie TRIAS :

Effectivement, cette phase de travaux débute maintenant et va durer deux ans. Malgré tout, le travail de replantation pourra se faire au fil de l'eau. Chaque phase de travaux pourra permettre, une fois terminée, de replanter les arbres sans attendre le début des travaux de 2026.

Rémi ZINCK, maire du 4^{ème} arrondissement :

Et j'ajouterais, pour compléter le propos de Madame Trias, que c'était une volonté de Madame Bougga, Maire du 1^{er} arrondissement, et de moi-même, de pouvoir intervenir sur le boulevard au-delà du périmètre des 680 mètres. Parce que le boulevard, comme on le sait tous ici, est plus long que 680 mètres. Et si le programme porte sur 680 mètres, il y a d'autres parties, je pense, nous concernant côté 4^{ème}, plus à l'ouest du boulevard, quand on descend après le Clos Jouve, où là on peut replanter facilement. On voit encore les emplacements des arbres, l'asphalte n'est pas abimé parce qu'il n'y a pas eu l'usage du marché, ce qui quand même, dégrade l'asphalte. On va essayer aussi, au-delà même des 680 mètres, de replanter sur cette partie sud du boulevard et partout où c'est possible. Et assez rapidement si possible, sans attendre 2026, dès la saison prochaine, de manière à ce qu'à la fin, in fine, quand on arrivera au bout du bout du projet du boulevard, on pourra dire qu'il sera requalifié dans sa totalité. Même si sur ce mandat — ou mandat glissant, on va dire —, on aura travaillé surtout sur les 680 mètres consacrés dans cette délibération.

Anne PELLET, conseillère du 4^{ème} arrondissement :

C'est vrai que sur le principe, je me réjouis que ces travaux sur le boulevard, qui sont plus que nécessaires, soient enclenchés. On a insisté aux réunions publiques. En revanche, ce qui me perturbe aujourd'hui, c'est de voir qu'on nous demande

d'approuver un projet et on a l'impression qu'il nous manque encore pas mal d'éléments puisqu'il restait des incertitudes, même si on voyait à peu près où vous alliez, notamment sur les pistes cyclables, la manière dont elles étaient finalisées complètement, chacune dans un sens, chacune de leur côté et non pas côte à côte comme ça avait pu être proposé. Il y a d'autres choses comme ça, où on ne sait pas très bien comment ça se passera, notamment avec la connexion sur la Voie Lyonnaise dont on ne sait pas complètement jusqu'où elle va finir d'arriver par le boulevard des Canuts. Il y a d'autres questions, notamment sur la vidéosurveillance. Elle est juste évoquée et mériterait peut-être plus de précisions puisque visiblement, vous n'êtes pas complètement contre puisque vous mettez bien des radars thermiques sur les voies réservées au covoiturage en périphérie de la métropole.

En fait, je voulais savoir quelles étaient les marges de modification aujourd'hui, à partir du moment où on va « passer le relais » — entre guillemets — complètement à la Métropole ?

Rémi ZINCK :

Je vais essayer de vous répondre. Il y a plusieurs choses dans votre question.

C'est vrai qu'il y avait tellement de choses à faire sur le boulevard, en profondeur — dans les réseaux, l'assainissement, l'électricité, le gaz —, qu'on ne voulait pas retarder ces travaux qui étaient déjà nécessaires. On a voulu avancer sur ces travaux-là qui sont le préalable au reste, finalement, mais qui sont indispensables.

Il va y avoir une étude plus fine après. Vous avez parlé d'insertions cyclables et il y aura d'autres délibérations qui viendront après, de manière à pouvoir ne pas attendre ces avis-là pour pouvoir commencer les travaux nécessaires. Donc on va commencer par le gros œuvre — je ne sais pas si c'est comme ça qu'on peut dire, ce n'est peut-être pas tout à fait le terme qui convient —, par les travaux d'assainissement de réseaux qui ne pouvaient pas attendre. Plus tard, on verra sur une délibération l'insertion des voies cyclables. Il y aura aussi ce qui n'a pas de rapport avec le boulevard — mais vous en avez parlé, ce qui fait partie de l'ensemble du quartier —, la jonction avec les Voies Lyonnaises, etc. Ce qui n'est pas dans la même délibération, mais évidemment qui a un lien sur le 4e, ça arrivera aussi plus tard. »

Rapport adopté à l'unanimité.